



Traité Bikourim

Michna 9 - Chapitre 1

וּמִיָּן שֶׁהוּא חַיֵּב בְּאַחֲרֵי־תֵן עַד שְׂיָבִיא לְהַר הַבַּיִת?
שֶׁנֶּאֱמַר (שמות כג, יט): "רֵאשִׁית בְּכֹרֵי אֲדָמָתְךָ תָּבִיא בַּיִת יי
אֶלֶּהֶיךָ";

מִלֵּמַד שֶׁחַיֵּב בְּאַחֲרֵי־תֵם עַד שְׂיָבִיא לְהַר הַבַּיִת.
הָרִי שֶׁהָבִיא מִמֵּיִן אֶחָד וְקָרָא,
וְתָזַר וְהָבִיא מִמֵּיִן אֲחֵר,
אֵינוֹ קוֹרָא:

D'où sait-on qu'il faut remplacer les prémices non parvenues au Temple ? De ce qu'il est dit (Chémot 23,19) : Tu apporteras à la maison de l'Éternel ton D.ieu les premiers fruits de la terre ; donc, jusqu'au moment de leur arrivée au Temple, on en est responsable. Lorsque quelqu'un, ayant offert d'une espèce, en faisant la lecture, offre ensuite d'une autre espèce, il ne devrait plus procéder à la lecture une seconde fois.



A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions